

Loi sur l'habitation

où il pourrait vivre dans un environnement agréable. Dans les limites géographiques naturelles et les restrictions économiques et sociales nécessaires, le but de la politique du gouvernement doit toutefois être de produire une réserve suffisante de logements de diverses formes de manière à ce que les Canadiens puissent avoir la liberté de choix quant au style et au mode d'occupation du logement dans lequel ils vivent.

● (2020)

Il faut avant tout une souplesse et une capacité d'adaptation que l'on peut appliquer aux diverses régions du Canada, en tenant compte des problèmes et des besoins spécifiques de chaque région. On ne peut pas appliquer strictement la même politique à Terre-Neuve, aux Maritimes, au Québec, à l'Ontario, à l'Ouest canadien et évidemment à la Colombie-Britannique.

Il faut que l'on crée immédiatement un nouveau ministère des Affaires urbaines. Il ne faudrait pas le confier au ministre—et je le dis avec le plus grand respect—qui tâche de faire du bon travail. Les questions de logement doivent relever d'un ministre des Affaires urbaines. Et il faut que la SCHL devienne directement comptable au ministre.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je pense que les taux d'intérêt sont une des principales causes du prix élevé des terrains viabilisés. On devrait répertorier les réserves foncières en faisant un inventaire complet de tous les terrains situés aux alentours des centres urbains, qui conviennent et sont nécessaires à l'aménagement et à la viabilisation. Il faudrait surtout établir un secrétariat de planification comprenant des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités de tout le pays afin de faire échec à la bureaucratie qui ralentit l'aménagement. Il faudrait viabiliser les terres non aménagées afin de pouvoir y construire. Il faudrait surtout, comme je l'ai dit cet après-midi, interpréter la constitution d'une manière libérale.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Le premier ministre (M. Trudeau) et ceux qui l'entourent se sont bien trop longtemps cachés derrière le paravent de la constitution. Je puis imaginer quel genre de combat les ministres ont mené au sein du cabinet. Le premier ministre dit bien trop souvent que certaines choses relèvent des provinces et qu'il ne veut rien déranger. Pourtant, je me rappelle le fameux message que le premier ministre a diffusé dans tout le pays quand il parlait de questions touchant le coût des terrains et du logement. Il a dit qu'il allait modifier la constitution de façon à ce qu'elle serve les gens, et non pas laisser les juristes trancher ces questions. Il nous faut des administrateurs pour interpréter la constitution en temps de crise comme la crise nationale du logement que nous subissons actuellement, pour donner au gouvernement fédéral le pouvoir de geler les prix, les salaires et les coûts. Il nous faut quelqu'un qui décide de faire reculer les prix.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ah, voyons!

M. Woolliams: Mon ami dit «Ah, voyons». Il doit être satisfait des prix actuels, mais je suis sûr que les gens eux ne le sont pas. Voilà ce dont nous avons besoin, surtout maintenant, avec les taux élevés d'intérêt qu'ont fixés le gouvernement, la Banque du Canada, les banques à charte

[M. Woolliams.]

et qu'a adoptés la Société centrale d'hypothèques et de logement en ce qui concerne les emprunts non assurés. A cela s'ajoute la taxe de vente de 11 p. 100 sur tous les matériaux de construction. J'espère que le ministre engagera la lutte avec le ministre des Finances (M. Turner) et lui dira qu'il est temps d'annuler cette taxe inutile qui inflige un fardeau supplémentaire à tous les Canadiens qui achètent une maison.

Une voix: Et puis.

M. Woolliams: Il dit «et puis»; je ne sais pas quelle est la circonscription de mon ami parce qu'il ne s'est jamais levé ici pour prononcer un discours mais je lui dis que j'ai soigneusement étudié cette question et que je n'ai pas à lui présenter des excuses, lui qui n'a pas de sentiment de responsabilité envers les Canadiens.

Une voix: Pensez à ce que vous dites, ne dites pas ce que vous pensez.

M. Woolliams: Je suis très content que le ministre ait accepté les amendements qui sont maintenant au *Feuilleton* en ce qui concerne l'établissement d'un plafond sur les taux d'intérêt. J'espère qu'on pourra établir un plan. Je me rends compte que nous devons travailler dans les limites de la perspective économique internationale, mais nous devons établir un plafond sur tous les taux d'intérêt au Canada de façon que les gens puissent encore une fois être en mesure d'acheter leur maison et vivre avec leur famille dans la dignité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) d'avoir demandé la parole avant lui, mais il conviendrait, je pense, que je confirme maintenant ce qu'a dit le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) à propos de ces amendements, et qu'ils ont été élaborés entre nous. Le gouvernement appuie les amendements 3, 5, 9 et 11. J'ai entendu le discours prononcé par l'honorable député et me demande bien quel genre de discours il aurait prononcé si je n'avais pas accepté les amendements.

Les amendements 3, 5, 9 et 11 concernent l'établissement d'une marge sur le taux d'intérêt que la SCHL peut exiger en plus du taux d'emprunt à long terme du gouvernement. Nous sommes d'accord qu'il soit de ½ p. 100, et ainsi, au nom du gouvernement, j'ai dit au député de Calgary-Nord, et au comité et ici à la Chambre, que nous acceptons ces amendements.

Je ne veux pas maintenant reprendre chaque argument qu'a fait valoir le député dans son discours où il a abordé beaucoup de questions touchant tous les aspects de l'habitation. A un moment donné, alors que je mentionnais l'écart d'un demi pour cent, il a dit qu'il souhaitait qu'il n'y ait pas de différence entre le taux des emprunts à long terme du gouvernement et le taux d'intérêt de la SCHL. Nous aurons l'occasion de discuter de l'amendement quand nous aborderons le prochain groupe d'amendements nos 4, 6, 10 et 12. Je pense qu'il y a de très bonnes raisons pour qu'il n'en soit pas ainsi et je sais que ces raisons s'imposent d'elles-mêmes au député et à son parti.

Au sujet de questions plus complexes que le député a abordées, je dirai simplement qu'au moment où nous avons examiné les amendements portant très précisément sur l'écart entre le taux d'emprunt du gouvernement et le taux de ses prêts, j'ai déclaré sans équivoque à la Chambre